



Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le 22/07/2020

ID : 063-200071199-20200722-CCPL_2020_70-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 17 juillet 2020

Date d'affichage : 17 juillet 2020

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLERE, Jean-Jacques MATHILLON

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-70 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE MIXTE PARITAIRE "TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE ET POUR
LA CROISSANCE VERTE" DU SIEG

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le SIEG a créé une commission consultative mixte paritaire TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

La communauté de communes doit désigner un représentant pour siéger dans cette instance. Ce représentant ne doit pas siéger au SIEG par ailleurs.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Gilles MAS, le représentant de la communauté de communes au sein de la commission consultative mixte paritaire "Territoire à énergie positive et pour la croissance verte" du SIEG,

- de désigner Gilles MAS, le représentant de la communauté de communes au sein de la commission consultative mixte paritaire "Territoire à énergie positive et pour la croissance verte" du SIEG,
- d'autoriser le président à réaliser toutes tâches nécessaires à l'application de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/07/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

